

La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

n° 250

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

Sommaire :

Page 2 : Édito

Page 3 : le SNU du Jura

Pages 4 et 5 : Enseigner en 2018 : concevoir et construire ensemble plutôt qu'exécuter

Pages 6 et 7 : Promouvoir le Service Public d'Éducation pour tous et partout !

Pages 8 et 9: Renforcer les droits collectifs

Pages 10 et 11 : Bien vivre au travail

Page 12 : Élections professionnelles, Rencontres syndicales

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Renforcer les droits collectifs

Retraites, salaires, statuts

Bien vivre au travail

Formation, entrée dans le métier, conditions de travail, fonctionnement de l'école

Construire du Commun

Échanger, élaborer les consignes, vous représenter en instances, se syndiquer, voter SNUipp-FSU

Rentrée 2018 RÉSISTANCES À L' ÉCOLE BLANQUER ET PROPOSITIONS

Promouvoir l'école publique pour TOUS et PARTOUT

École rurale, effectifs, Rased, ASH

Enseigner en 2018

Concevoir et construire ensemble plutôt qu'exécuter
travail en équipe, évaluations, fonctionnement d'école, programmes



Avec le SNUipp-FSU, renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, votons !  

La chaleur estivale n'a pas ralenti les attaques contre nos conquêtes sociales... Elle ne nous a pas dispensés non plus de scandales nauséabonds... Depuis l'arrivée au pouvoir de Macron, les attaques tous azimuts se sont succédées. Droit du travail, assurance chômage, retraites, casse du statut des cheminots, mise en œuvre d'une politique migratoire infâme... S'annoncent la destruction des services publics et la territorialisation, la fin du paritarisme, des plans sociaux dans le privé, une politique fiscale favorisant les plus riches : autant de mesures qui montrent une volonté délibérée d'exacerber les inégalités comme aux jours fastes du Thatcherisme.

Au niveau de l'éducation nationale la déclinaison de ce projet vise à organiser ce modèle de société.

Les préconisations et réformes injonctives de Blanquer cherchent à flatter et rassurer l'opinion publique tout en nous dépossédant de notre expertise. Les réformes du Bac, du lycée, de la voie professionnelle (et de l'apprentissage), vont dans le sens inverse de la démocratisation de l'école. Tout comme les préconisations en primaire, elles façonnent une école du tri social qui érige l'employabilité en dogme absolue et consacre les délits d'ini-

tiés profitants aux jeunes des classes les plus aisées.

La stratégie du gouvernement est bien de frapper fort et en continu sur tous les pans de la population afin de priver chacun-e de toute capacité de réaction, et de provoquer sidération et anesthésie.

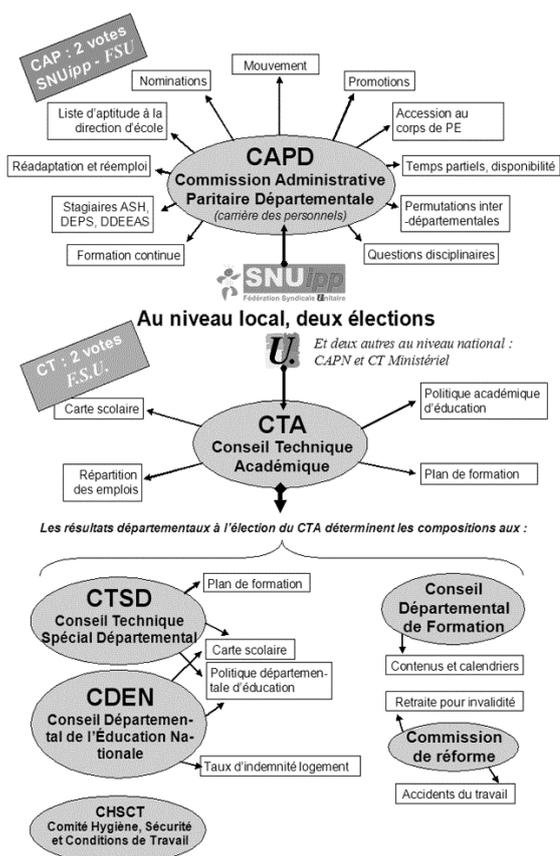
En cette rentrée 2018 Il est indispensable de lutter pour imposer notre vision de l'école, le respect des professionnel-le-s que nous sommes, nos alternatives, notre modèle social, nos valeurs.

A travers l'information, la formation, la mobilisation avec toutes les organisations refusant la violence sociale, les consignes nous rendant notre professionnalisme et notre liberté pédagogique, la lutte pour le respect des règles communes, le SNUipp-FSU 39 met en place des axes de résistance et propose ses propres chantiers de réflexion et de discussions : Ris, stages, instances, tour des écoles...

Nous serons là. Déterminé-es. Nombreux-ses. Ensemble Pour imposer à Blanquer les fondamentaux du SNU !

Pour le bureau du SNUipp-FSU 39, les co secrétaires : Mallorie Cousson, Séverine Duparet

Elections professionnelles 2018, c'est parti !



Tous les 4 ans, ont lieu des élections professionnelles pour désigner celles et ceux qui vous représenteront au sein des Commissions administratives paritaires départementale (CAPD) et nationale (CAPN) et aux comités techniques académique (CTA) et ministériel (CTM).

Les prochaines auront lieu du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Les personnels ont la possibilité de s'exprimer par la voix de leurs représentants pour chaque décision les concernant (affectations, avancement et déroulement de carrière, ouvertures et fermetures de classes, etc). Ces instances permettent aussi d'exercer un droit de contrôle sur ces décisions.

Cette spécificité de la fonction publique, instaurée en 1947, est un acquis important. Il a mis fin à une gestion arbitraire de la carrière des personnels et demeure l'objet d'un combat syndical.

Aux élections professionnelles de décembre 2014, le SNUipp-FSU, avec 44,28% des voix nationalement a conforté sa place de 1er syndicat des écoles.

Le SNUipp-FSU est majoritaire dans 80 départements dont le Jura avec 62.54 % des voix (42,91 % en 2011) .

Le SNUipp-FSU du Jura, mais comment ça marche ?

Organisation du SNUipp-FSU 2018-2019

Vos collègues du premier degré siégeront dans les différentes instances jusqu'à la mise en place en février des nouvelles délégations issues des listes aux élections (Nous comptons sur vous pour augmenter notre représentativité !)

**Changeons
l'école,
votons !**



CAPD (droits des personnels) : Yannick BLANCHARD, Mallorie COUSSON, Lionel METEAU, Nathalie PSZOLA, Séverine RIVIER,

CTSD (carte scolaire): Fabrice BILLOD MOREL, Séverine DUPARET, Nathalie PSZOLA, Frédérique BLANC, Mallorie COUSSON, Annick FROMONT

CDEN (organisation territoriale de l'école) (tit.) -Fabrice BILLOD MOREL, Séverine DUPARET, Nathalie PSZOLA
(supp.)-, Frédérique BLANC, Mallorie COUSSON, Annick FROMONT

CHSCT (santé, conditions de travail) : secrétaire du CHSCT -Fabrice BILLOD MOREL (tit.) Yannick BLANCHARD
(supp.)-Séverine RIVIER, Marielle COMMOY

Conseil de formation : (tit.) -Mallorie COUSSON, Séverine DUPARET, Annick FROMONT
(supp.)-, Nathalie PSZOLA, Patricia GANNEVAL, Yannick BLANCHARD

Commission postes adaptés et commission de réforme: Mallorie COUSSON, Nathalie PSZOLA, Séverine DUPARET

Comment joindre les militants en décharge syndicale du SNUipp-FSU du jura ?

Le SNUipp et la FSU du Jura comptent sur des enseignants militants pour faire vivre la section départementale. C'est avec les deux pieds (et la tête...) dans l'école et dans le militantisme et grâce aux cotisations des syndiqués que nous pouvons être disponibles pour vous.

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h, et **le mercredi** de 8h30 à 12h.

Par mail : snu39@snuipp.fr

Par téléphone : **03 84 47 12 64**

Sur le portable : **06 82 94 52 77**

Où nous trouver ?

Au local du SNUipp-FSU, au deuxième étage de la maison des syndicats,
76 rue Saint Désiré
39000 Lons le Saunier
A l'ESPE de Lons tous les jeudis midi

Rejoignez le SNU 39, syndiquez-vous !

<http://39.snuipp.fr/spip.php?article1006>



Le livre orange

Quatre notes très prescriptives sont parues au BO en avril 2018 sur l'enseignement de la lecture, la grammaire et le vocabulaire, le calcul et la résolution de problèmes.

Une conception étapiste et mécaniste des apprentissages entrant parfois en contradiction avec les pro-

Le SNUipp-FSU appelle les enseignants-concepteurs à continuer d'user de leur liberté pédagogique inscrite dans la loi.

grammes 2015.

Le « petit livre orange » supposé servir de référence à l'enseignement de la lecture au CP s'inscrit dans cette même logique. En promouvant une méthode syllabique stricte ou en prônant le recours indispensable à un manuel, il ignore ce qui fait consensus aujourd'hui dans la recherche et ne répond pas à l'enjeu concernant la compréhension, difficulté pointée par les évaluations internationales.

L'apport des neurosciences est instrumentalisé pour servir une politique éducative appuyée sur une par-

tie de l'opinion conservatrice et destinée à imposer des orientations en trompe l'œil. Elles ne répondent pas aux enjeux de la réussite de tous (formation, effectifs, de classe, gestes professionnels, moyens en enseignants spécialisés, aides en direction des élèves à besoins spécifiques...). Les circulaires ne permettent pas de faire évoluer les pratiques, les conditions d'exercice et nient l'expertise pédagogique des enseignant-es.

Annick Fromont

Évaluations...

Trois évaluations standardisées sont prévues : à l'entrée du CP et du CE1 (fin septembre et début octobre) et mi CP (février/mars 2019).

Uniquement consacrées au français et aux mathématiques, ces évaluations dessaisissent les enseignant-es du travail d'élaboration d'outils au service de la conception d'enseignements adaptés à leurs élèves et au contexte de leur classe.

Des enseignant-es dépossédés de leur professionnalité

Dans le protocole pour le CP, on constate d'abord que les savoirs évalués ne correspondent ni à ce que les élèves ont appris à la maternelle, ni nécessairement aux apprentissages travaillés depuis le début de l'année de CP. Outre la conception de l'évaluation qui échappe à l'enseignant-e, l'analyse des résultats est confié (après saisie en ligne par l'enseignant ...) à un logiciel ministériel qui proposera un « profil » de l'élève et un « profil » de la classe. Ce dernier sera aussi transmis au directeur ou à la directrice de l'école, à l'IEN et au

DASEN. Ces derniers se baseront sur ces résultats pour « piloter » leur circonscription ou le département et mettre en place des formations adaptées. On peut déjà affirmer que les dites formations s'appuieront sur les préconisations (pas même réglementaires) du livre orange que le Ministre Blanquer a produit. Ce sont ainsi les « méthodes » qui pourront être encadrées et la liberté pédagogique mise à mal ! Quand on dessaisit un professionnel du choix de ses outils, comme de l'évaluation et la remédiation de son action, qu'on le cantonne à des missions chronophages de transfert de données, c'est sa professionnalité que l'on attaque.

Des expériences venues d'ailleurs

Le ministre ne fait pas ses choix par hasard. Cette méthode de gouvernance a longtemps été l'apanage des pays anglo-saxons et de nombreuses études ont mis en évidence les dangers de telles pratiques. Le bachotage « teaching to the test » et la réduction des savoirs enseignés sont les conséquences les plus nettes : les disciplines concernées sont privilé-

giées au détriment des autres et les élèves sont soumis à un entraînement intensif. L'appauvrissement des enseignements renforce les inégalités sociales dans l'accès aux savoirs et à une culture partagée. Pire, les élèves les plus faibles sont souvent abandonnés du fait du fort investissement qu'ils exigent de la part de l'enseignant-e pour un gain aléatoire. Ces élèves sont plus que d'autres soumis au risque de décrochage scolaire. Les apprentissages deviennent source de stress pour la plupart des élèves. Le sentiment de déprofessionnalisation et la perte de sens dans le métier sont largement partagés par les enseignant-es.

Annick Fromont

Le SNUipp-FSU réitère sa consigne de ne pas faire passer ces évaluations et à minima de ne pas faire remonter les résultats.

Il engage les équipes à ne pas rentrer dans cette « culture de l'évaluation » génératrice de profilage, de mise en concurrence des écoles et de pilotage par l'administration.

AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES

Des ajustements des programmes 2015 entrent en vigueur à la rentrée 2018. Le 12 juillet 2018 une large majorité du Conseil Supérieur de l'Éducation a décidé de quitter la salle, pour dénoncer la méthode qui consiste à modifier des programmes pendant les vacances scolaires, tout autant que les contenus qui sonnent le retour des programmes de 2008 (rejetés par la communauté éducative et sanctionnés par les dernières évaluations).

Consacrés aux fondamentaux « lire, écrire, compter, respecter autrui », ces ajustements remettent en cause l'esprit des programmes de 2016. L'Éducation Morale et Civique en fait

particulièrement les frais : les compétences ne sont plus acquises à travers l'expérience de situations vécues par les élèves mais dispensées par un enseignement magistral directif.

Une autre logique s'impose délaissant une démarche pédagogique intégratrice où les compétences sont mises en cohérence dans un projet porteur de sens, au profit d'enseignements segmentés fondés sur l'entraînement de procédures à automatiser. L'appropriation des textes de 2015 et 2016, aux repères de progressivité favorisant la conception autonome des enseignements, ne va certes pas de soi en l'absence de formation et de temps institutionnel dédié. Mais plutôt que d'apporter des réponses aux difficultés affrontées dans la ges-

tion de l'hétérogénéité de la classe, le ministère propose aux enseignants des repères annuels, pour seule réponse.

Annick Fromont

Le SNUipp-FSU appelle les enseignants à user de leur liberté pédagogique afin d'adapter en équipe, les apprentissages aux besoins des élèves pour la réussite de tous et la formation de citoyens capables de penser par eux-mêmes. Il rappelle le ministère à ses fondamentaux : la formation, la réduction des effectifs, la nécessité d'un véritable plan public d'aide à la grande difficulté scolaire avec le développement des RASED, des plus de maîtres et des structures d'aides médico sociale publiques.

Travail en équipe

Nous avons des programmes nationaux, qui ont force de Loi. La liberté pédagogique, elle aussi inscrite dans la Loi, est ce qui permet aux enseignants d'élaborer les situations d'apprentissages les plus pertinentes, dans le contexte de leur classe, pour faire progresser tous leurs élèves.

À contrario, un encadrement contraignant les pratiques des enseignants comporte des risques importants d'éteindre les dynamiques pédagogiques.

À l'occasion de la Journée mondiale des enseignants du 5 octobre 2017 intitulée « Enseigner librement, donner les moyens d'agir aux enseignants », les responsables des principaux organismes internationaux se sont associés pour affirmer que les enseignants doivent « avoir l'autonomie professionnelle de choisir les méthodes et les approches les mieux adaptées pour permettre une éduca-

tion plus efficace, inclusive et équitable ». Ils ont alerté sur le fait que, dans de nombreux pays, la liberté pédagogique et l'autonomie des enseignant-es sont menacées. Ils ont interpellé les gouvernements du monde entier pour que les enseignant-es se voient « donner les moyens d'exercer librement, afin que chaque enfant et chaque adulte soit à son tour libre d'apprendre au profit d'un monde meilleur. » Christian Marroy, Professeur à l'université de Montréal, explique qu'au Québec, la « gestion de la pédagogie », entièrement tournée vers la question du « rendement scolaire », génère chez les enseignants des effets de « déprofessionnalisation » et même de déresponsabilisation professionnelle.

En France, au-delà même des pressions (concernant les méthodes et les manuels) exercées maintenant dans de nombreuses circonscrip-

tions, se développe une transformation du travail en équipe. En effet, certains collègues de CP et de CE1 en Éducation prioritaire sont fortement incités à adopter les mêmes progressions et les mêmes emplois du temps pour avancer au même rythme.

Séverine Duparet

Ce que porte le SNUipp-FSU

Le travail en équipe ne doit pas se transformer en nouveau cadre de contrôle, de prescription et de mise en concurrence, il doit rester ce qu'il est : un lieu de réflexion pédagogique où les dynamiques se construisent librement. Individuellement et collectivement, les enseignants français doivent être considérés comme des concepteurs, et non comme des exécutants, condition déterminante pour perpétuer le métier d'enseignant. Dans cet esprit nous rappelons notre consigne de réappropriation des 108h !

Quel avenir pour l'école rurale ?

L'année scolaire dernière aura mis l'école rurale sous le feu des projecteurs au moment de la carte scolaire en février-mars, non pas pour assurer sa promotion et défendre ce qu'elle réussit, mais pour rendre compte des fermetures et réorganisations opérées dans de nombreux départements.

Une enquête lancée par le SNUipp-FSU a permis de montrer que l'école rurale avait été particulièrement impactée par la carte scolaire et qu'elle avait surtout servi de variable d'ajustement pour permettre la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire. Cette mesure insuffisamment budgétée a entraîné fermetures de classes ou de petites écoles. Ce sont quelques soixante-dix départements qui ont été secoués par des actions et mobilisations pour défendre les écoles rurales menacées.

Dans le même temps, le ministère poursuit la restructuration du maillage des écoles engagée sous le quinquennat précédent. La démarche de co-construction avec les élus locaux est encouragée et tout est mis en œuvre pour engager les départements dans des conventions ruralité. Cela se traduit par des fusions d'écoles, des concentrations de regroupements pédagogiques, mais aussi par un rapprochement avec le collègue, qui peut se prendre la forme de cités scolaires sur un même site, de la maternelle à la troisième.

Patricia Ganneval

Ce que porte le SNUipp-FSU

Les restructurations du réseau des écoles ne doivent pas conduire à la réduction, voire à la disparition du service public d'éducation dans les territoires ruraux. Cela entraînerait à terme, la mise en concurrence des territoires et un sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des centres urbains. Au contraire, l'école rurale doit être valorisée pour ses innovations et ses apports pour la réussite des élèves.

RASED : En urgence, créer des postes et respecter les missions !

Malgré la circulaire d'août 2014 qui réaffirme les missions pour chaque spécialité du RASED, il n'y a toujours pas de véritable relance du dispositif (moins de 10 % des postes ont été réimplantés depuis 2013). Les personnels RASED voient une réorientation de leurs missions pour en faire principalement des personnes ressources pour le traitement de la difficulté scolaire. Cette évolution fragilise le dispositif notamment dans ses missions de prévention et de remédiation auprès des élèves en difficultés graves et persistantes.

Par défaut de dotations conséquentes, et de volonté poli-

Ce que porte le SNUipp-FSU

tique, les RASED n'ont pas été abondés. L'aide à dominante relationnelle, primordiale pour les enfants qui ont du mal à devenir élèves, et qui ont un rapport à l'école et aux savoirs qui ne leur permet pas d'entrer dans les apprentissages a été particulièrement affectée.

C'est aussi à travers la mise en œuvre de la nouvelle formation spécialisée que s'opère cette réorientation des missions en s'appuyant sur le référentiel de compétences du CAPPEI, qui fusionne les compétences des enseignants spécialisés en un seul référentiel inscrit dans une vision inclusive de l'école. D'ailleurs, les premiers stagiaires en formation CAPPEI « travailler en RASED » dénoncent l'infime partie de la formation consa-

crée à la spécialisation des 2 parcours (10 à 15 heures). Ils dénoncent aussi la tentation de fondre les 2 valences « aide à dominante pédagogique » et « aide à dominante relationnelle » qui en dit long sur la volonté de mettre sur la touche l'approche psychopédagogique et la pédagogie de détour utilisée par les enseignants spécialisés, en prévention comme en remédiation.

Ce mouvement s'accompagne dans certains départements d'une volonté institutionnelle d'indifférencier les postes spécialisés dans les opérations de mouvement des personnels ASH ou de reléguer la circulaire de 2014 aux oubliettes.

Patricia Ganneval

La prise en compte des élèves en difficulté scolaire, la réussite de toutes comme la mise en place d'une école inclusive ne doivent pas être que des slogans : il est donc plus que temps de donner aux RASED les moyens nécessaires pour accompagner les enseignant-es et les élèves les plus fragiles. Cela passe nécessairement par des créations de postes, mais également par la relance des départs en formations spécialisées.

ASH

Une fois de plus, la rentrée suscite beaucoup d'interrogations chez les collègues qui professent dans l'A.S.H. quant aux conditions dans lesquelles ils vont exercer leur métier.

Tout est mis en œuvre, dans le discours, pour faire croire à une école inclusive qui accueillerait en son sein les enfants et les jeunes en situation de handicap ou de grande difficulté scolaire. Preuve en est la formation CAPPEI qui dissout les options passées dans des « parcours ».

Le SNUipp-FSU, au niveau national, a enquêté auprès des stagiaires de l'année scolaire 2017-2018. Il en ressort :

20% des stagiaires n'ont pas eu de temps de formation en N-1 (l'année précédant la formation).

25% de ceux qui en ont suivi ont eu moins de 24h.

17% des stagiaires n'ont pas d'accompagnement par un tuteur, alors même que la circulaire précise que « *les enseignants en formation sont accompagnés jusqu'à la présentation des épreuves par un tuteur* ».

La formation professionnelle intervient trop tardivement, alors que les stagiaires sont en poste dès le 1^{er} septembre.

61 % des stagiaires trouvent les contenus satisfaisants, mais indiquent toutefois qu'ils sont très théoriques et n'ont que peu de liens avec leurs pratiques sur le terrain.

Cette refonte de la formation s'accompagne dans certains départements d'une volonté institutionnelle d'indifférencier l'orientation des élèves vers les différents types d'ULIS, par exemple, au mépris des spécificités liées à la multiplicité des handicaps en ne tenant compte que des contingences d'effectifs.

Les injonctions du ministre sur la bonne façon d'enseigner mettent en avant l'application de règles, plutôt que leur construction et leur apprentissage par l'expérience de situations vécues par les élèves. Or, nous savons combien toutes ces expériences, ces manipulations sont vectrices d'apprentissage chez les plus en difficulté et/ou les plus empêchés.

Par exemple, en lecture, la maîtrise du code et la fluidité ne sont en rien garantes de l'accès à la compréhension chez un enfant dyspraxique ou dysphasique.

L'appauvrissement des enseignements renforce les inégalités sociales dans l'accès aux savoirs et à une culture partagée. **Pire, les élèves les plus faibles sont souvent abandonnés** du fait du fort investissement qu'ils exigent de la

part de l'enseignant-e pour un gain aléatoire.

Dans les EREA, la nouvelle circulaire n° 2017-076 du 24 avril 2017 sera appliquée dès la rentrée. Elle renforce le pilotage et va servir de prétexte à de nouvelles suppressions de postes de Professeur.es des Écoles Éducatrice-urs et l'attribution des nuitées à des AED.

Nous revendiquons et exigeons le retour des Professeur.es des Écoles Éducatrice-urs à l'internat pour que la continuité éducative, spécificité des EREA, perdure.

Dans les SEGPA, comme en témoignent les Etats Généraux organisés par le SNUipp il y a urgence à améliorer les conditions d'accueil des élèves et les conditions d'enseignement et à lutter contre les fermetures de postes, de divisions, les non départs en formation dans de nombreux départements et les fortes inégalités territoriales. La mise en place de mesures hors du cadre règlementaire, lorsqu'elles sont imposées aux équipes (6^{ème} inclusive, co-intervention, inscriptions au DNB pro), génère une réelle remise en cause des fondements de l'enseignement adapté, aux dépens des élèves accueillis.

Les enseignants des SEGPA sont victimes d'une baisse de leur régime indemnitaire, par la suppression de l'indemnité de Sujétion qui valorisait l'action particulière des enseignants spécialisés en direction d'une population fragile du système éducatif et son remplacement par l'ISAE, dont le montant est inférieur.

Les personnels exerçant dans l'ensemble de ces structures et dispositifs, accueillant des enfants et jeunes les plus en difficulté (situation de handicap, grande difficulté, origine sociale voire parfois un cumul des trois), jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle.

Yannick Blanchard

Ce que porte le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU continuera, cette année encore, à porter les revendications de tous ces collègues pour que leurs conditions de travail, leur formation et leur rémunération soient à la hauteur des enjeux de leurs missions.

Renforcer les droits collectifs

Des fortes menaces sur les droits à pension, particulièrement ceux des femmes, avec la réforme Macron

La mise en place d'un système universel, qu'il soit en points ou en comptes notionnels aurait pour principales conséquences :

- Remettre en cause le code des pensions lié au statut de la fonction publique
 - Interroger le devenir des droits garantissant un niveau de pension comme le calcul sur les 6 derniers mois ou la pension de réversion sans condition d'âge ou de ressources.
 - Individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation, rendant le système dans son ensemble plus contributif.
- Le régime serait ainsi

Ce que porte le SNUipp-FSU

dégager de toute obligation en matière de taux de remplacement et de niveau de vie des retraités, chaque individu étant renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite.

La réforme obligerait à revoir tous les dispositifs dits « de solidarité » comme les droits familiaux ou la réversion, au risque d'un alignement vers le bas.

La situation actuelle dans le premier degré est déjà inquiétante

En 2016, près de 6 800 enseignants du premier degré public sont partis en retraite avec une pension mensuelle brute moyenne de 2 002 euros. La plupart d'entre-eux sont d'ex-instituteurs (catégorie active) dont l'âge d'ouverture des droits à pension est à 57 ans. En raison des réformes successives et notamment de

l'allongement du nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein et de l'instauration de la décote, l'âge de départ s'accroît chaque année, il était de 59,2 ans en 2016.

Le nombre de départs avec décote est important chez les enseignants du premier degré. En 2016, 31 % sont partis avec une décote moyenne d'environ 150 €. Dans la Fonction publique d'Etat, les départs avec décote représentent 13%. Cette différence s'explique principalement par les conditions d'exercice du métier. Les enseignants, notamment ceux en charge de classe, préfèrent sacrifier une partie non négligeable du montant de leur pension plutôt que de poursuivre leur activité quelques années de plus.

Nathalie Pszola

Il récuse toute mesure qui viserait à réduire globalement et sans aucune compensation, les droits des salariés en général et particulièrement en matière d'avantages familiaux et conjugaux.

Des personnels non enseignants indispensables !

Dans un récent rapport, la Cour des comptes révèle qu'en 2016-2017, près de 20% des effectifs sont recrutés sous contrat, soit 203 000 contractuels. Plus de 160 000 d'entre eux sont non enseignants.

Accompagnement des élèves en situation de handicap, surveillance des élèves, assistance pédagogique... leur champ d'activités s'est progressivement élargi pour en faire des adultes indispensables au quotidien, auprès des élèves et dans les équipes. Les contractuels n'en restent pas moins des salariés au statut précaire, recrutés sous de multiples contrats (AESH, AED, CUI-CAE, Parcours emploi compétences...), souvent tributaires des choix opérés en matière de politique de l'emploi ou de priorités dans l'Éducation Nationale.

Ce que porte le SNUipp-FSU

Aujourd'hui les missions des contractuels sont indispensables au bon fonctionnement du service éducatif. L'heure n'est pas à les mettre en concurrence avec des volontaires du service civique, mais de les faire vrais statuts de la Fonction publique. Le recours à la précarité et au contrat ne doit pas devenir la règle dans les écoles. Le SNUipp-FSU sera aux côtés des personnels pour porter d'autres choix !

C'est ainsi que les contractuels assurant des aides administratives ont été évincés des écoles, pour satisfaire simultanément à la baisse prévue des emplois aidés et à la priorité donnée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La question de la professionnalisation des AESH se pose aujourd'hui. Annoncée en 2013, elle a permis aux anciens AVS de pouvoir accéder à un CDI. Mais au regard des conditions d'emploi actuelles, de la technicité du métier et du caractère permanent de la mission, il est nécessaire d'avancer rapidement vers un véritable statut de la Fonction publique, avec la garantie d'un emploi à temps complet et d'un salaire décent. L'enjeu est de taille, les personnels attendent de réelles perspectives d'avenir débouchant sur une reconnaissance professionnelle et une place de droit dans les équipes.

CAP 22 : les chantiers de démantèlement de la fonction publique Coups de masse sur le statut, les rémunérations, les garanties collectives

Pour le gouvernement moderniser passe par le renforcement de la gestion néo managériale de la fonction publique.

- Ne plus s'encombrer d'instances qui prennent trop de temps et où les délégués du personnel argumentent trop contre le rouleau compresseur des réformes,
- pouvoir embaucher à courte durée et désemployer à souhait, précariser les agents,
- payer plus ceux qui le valent bien, individualiser, valoriser au mérite,
- réduire le nombre de fonctionnaires et limiter les services de l'état...

Une visite des chantiers s'impose.

Premier coup de masse... sur le statut. Garant de la qualité du service rendu par la protection qu'il confère au fonctionnaire, en le détachant des sources de conflits d'intérêts, et en lui permettant un investissement stable et entier sur sa mission, voilà qu'on lui préfère le contrat. En perspective, l'accroissement des précarités, pour les personnels comme pour les missions exercées.

Un coup de pioche sur les rémunérations que l'emploi contractuel va tirer vers le bas avec moins de garanties salariales et plus d'arbitraire. Et pour les fonctionnaires, la promotion de la rémunération au mérite, c'est-à-dire la remise en cause des grilles collectives et la généralisation de l'individualisation en matière de traitement.

Un éboulement du paritarisme avec, comme dans le privé, la fusion des CHSCT et des CT et la limitation du contrôle des représentants des personnels, dont la consultation serait cantonnée aux seuls recours. Un dynamitage de l'emploi public avec 120 000 suppressions de postes sur le quinquennat, dont 50 000 dans la Fonction publique d'État. Il serait accompagné d'un plan de départs volontaires pour atteindre plus rapidement les objectifs de chantier.

On garde le casque pour faire la revue des services publics qui viennent de faire l'objet d'une consultation des agents et des usagers, tracée d'avance. Les arbitrages ne sont pas encore rendus mais les orientations en termes de dématérialisation des services, de mutualisation et de concentration des missions, de transferts au privé donnent l'alerte sur les objectifs poursuivis en termes de transformation de l'action publique.

Cela se soldera par moins de services, par moins d'agents publics, pour moins de public... autrement dit par la victoire du bulldozer libéral de casse des services publics, au détriment de notre bien commun .

Nathalie Pszola

Ce que porte le SNUipp-FSU

Il faut réaffirmer le rôle de la Fonction publique et des services publics en termes d'enjeux pour les garanties collectives, les solidarités, la cohésion sociale, le développement durable... Et redonner du sens à l'intérêt général dans une société qui se construit prioritairement sur le développement de l'individu et la recherche du profit.

Les services publics ne sont pas une zone à détruire, ils sont plus que jamais une zone à défendre.

Une pétition est en ligne sur le site de la FSU : <http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>

Pouvoir d'achat des enseignants en baisse !

Le gel confirmé de la valeur du point d'indice conjugué à une nouvelle hausse de la cotisation retraite a pour conséquence une baisse de notre salaire net. Le dégel du point de 1.2% en 2016 gagné par les mobilisations n'avait pas permis de rattraper une perte de pouvoir d'achat de 9% depuis 2010 due à l'inflation.

La hausse de la CSG de 1.7% décidée par Emmanuel Macron devait se traduire par une augmentation du pou-

voir d'achat de l'ensemble des salariés du fait de la suppression de cotisations sociales. Pour les fonctionnaires, ce ne sera pas le cas et elle sera à peine compensée !

Le retour du jour de carence depuis le 1^{er} janvier 2018 est une mesure injuste et inefficace qui vise également à faire des économies sur le dos des fonctionnaires tout comme le calendrier de la mise en œuvre de PPCR décalé d'un an.

La reconnaissance de notre métier passe aussi par une augmentation salariale significative.

Formation continue : l'Arlésienne

La formation continue est indispensable à l'exercice du métier. Chaque enseignant a besoin à tout moment de sa carrière de réactualiser ses connaissances professionnelles tant sur le plan pédagogique que sur le plan didactique. Tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif ont mis l'accent sur la formation continue. Le rapport de l'OCDE pointe que : « *Les enseignants français, avec environ deux jours et demi, bénéficient de bien moins de jours de formation que leurs homologues étrangers* ». En effet, la moyenne est de huit jours par an dans les pays membres de l'OCDE en 2013.

Un rapport de l'IGEN pointe l'insuffisance voire la quasi inexistence de la formation continue.

Dans cette enquête, un point fait consensus auprès des enseignants, des IEN ou des responsables chargés de la formation au niveau départemental ou académique : la formation dispensée au sein des 18 heures d'animation pédagogique n'a pas réussi à compenser la diminution de l'offre globale de formation continue.

Depuis plusieurs années, le pilotage descendant des actions de formation se révèle inefficace et inadapté aux besoins manifestés par les enseignants.

Dans les départements, les plans de formation ont quasiment disparu. Quand les stages longs existent, le problème du remplacement vient souvent faire obstacle à son organisation. Les seuls stages qui résistent encore sont des stages à « public désigné » : formation de nouveaux directeurs, formation spécialisée (CAPPEI), enseignants en éducation prioritaire. En dix ans, le nombre de journées stagiaires a diminué en moyenne de 53% et la durée moyenne des formations suivies par les stagiaires du premier degré est de 1,2 jour.

Des perspectives inquiétantes

Dans le cadre des travaux du Comité Action Publique 2022, le gouvernement annonce que le nécessaire renforcement de la formation continue se fera dans un cadre contraint : si le développement professionnel des enseignants est affiché comme une priorité, il *"ne devra pas s'opérer au détriment des apprentissages des élèves"*. Sans la volonté de création de

postes budgétaires de remplaçants dédiés à la formation continue, celle-ci devrait se dérouler en dehors des obligations réglementaires de service des enseignants à savoir pendant les vacances scolaires ou le mercredi.

Séverine Ri-

La formation continue fait partie intégrante du travail des enseignants et doit se dérouler sur le temps de travail. Les TR Forma-

tion Continue doivent être abondées. Elles constituent la seule garantie que les enseignants ne voient pas leur charge de travail s'alourdir encore et que les élèves bénéficient d'un enseignement dispensé par des personnels formés et titulaires.

Direction et fonctionnement d'école

Un énième rapport sur la direction d'école (parlementaire celui-ci) a été rendu public le 1^{er} aout. Sans surprise il préconise la création d'un statut pour les directeurs-trices et de statuts pour les écoles sous prétexte d'augmentation de la charge de travail.

Si on ne peut que partager le constat d'un « malaise général », de l'augmentation régulière de la charge de travail des directeurs-trices, il faudra que l'on nous explique en quoi la création d'un statut serait de nature à diminuer cette charge de travail. La farce qu'a constitué en la matière le protocole de simplifications des tâches fait la démonstration que c'est l'évolution du système qui génère cette inflation de responsabilités et de charge de travail. Sans rupture avec ce modèle pas de progrès possible. Ça n'est pas d'aujourd'hui que l'institution tente de faire du directeur-trice un relais des politiques éducatives. Il n'est donc pas étonnant que les différents ministères aient tenté chacun à leur tour de promouvoir un statut de directeur-trice cherchant à renforcer la chaîne hiérarchique. Un grand absent dans tous ces discours : le travail en équipe.

Le renforcement de la hiérarchie allié à la poursuite de mise en œuvre des nouvelles formes de management ne pourront qu'accentuer la charge de travail, amplifier le malaise des équipes enseignantes. Outre la création d'un nouvel échelon hiérarchique à travers un statut, le rapport préconise aussi la disparition des écoles maternelles, la restructuration des réseaux d'écoles rurales. Bref rien de bien nouveau sous le soleil. Ça n'est pas en accentuant les politiques qui sont responsables des lourdes dégradations de l'école que l'on en améliorera le fonctionnement. Le ministre de l'Éducation a inscrit la question des directeurs à l'agenda social, pour 2019. À nous de faire valoir une autre vision de l'école et de son fonctionnement.

Fabrice Billod Morel

Conditions de travail des enseignants, un enjeu pour la transformation de l'école

Les enseignant-es sont nombreux-ses à constater la dégradation de leurs conditions de travail : manque de reconnaissance, surcharge de travail, effectifs de classe trop chargés, élèves à besoins éducatifs particuliers qui ne bénéficient pas de l'aide à laquelle ils ont droit, perte de sens du métier suite à des décisions politiques et des injonctions contradictoires ... Le constat n'est pas nouveau, mais il s'amplifie.

La recherche objective ce sentiment de mal-être au travail. L'enquête PISA montre le lien existant entre la considération reconnue aux enseignant-es

et les résultats des élèves. Elle montre également que les systèmes éducatifs les plus efficaces sont ceux où la société accorde une grande reconnaissance aux enseignants. Et selon les derniers résultats, les enseignant-es français-es seraient parmi celles-ceux qui se sentiraient le moins valorisé-es.

Cette conclusion est renforcée par les travaux du laboratoire Éducation, Cultures, Politiques de Lyon pour lesquels les enseignant-es qui s'épanouissent dans leur travail ont tendance à construire plus de dispositifs dans lesquels les élèves s'engagent :

ils et elles collaborent avec d'autres collègues pour donner du sens aux apprentissages.

Alors qu'en 2013, un accord cadre était signé au niveau de la Fonction publique pour lutter contre les risques psycho-sociaux (RPS), la possible fusion des comités techniques et des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) remet en question la prévention des risques professionnels et en particulier des RPS. L'instance CHS-CT est pourtant un levier incontournable pour l'amélioration des conditions de travail.

Séverine Duparet

Ce que porte le SNUipp-FSU

Le SNUipp avec la FSU, fait des propositions concrètes pour améliorer les conditions de travail car c'est un enjeu fort pour la transformation du métier : baisse des effectifs, révision de nos obligations de service, réappropriation des APC, une ATSEM par classe maternelle, aide administrative à la direction d'école, inclusions qui s'appuient sur les moyens nécessaires, développement des RASED, une véritable médecine de prévention...

L'entrée dans le métier

En 3 ans, le taux de démissions chez les stagiaires du 1^{er} degré est passé de 1,9% en 2014/2015 à 3,3% en 2016/2017. 11% des stagiaires, soit près de 1100 d'entre eux, n'ont pas été titularisés, essentiellement parce qu'ils ont été renouvelés ou licenciés.

Ce constat est alarmant : lors d'enquêtes menées par le SNUipp-FSU, les stagiaires se déclarent stressés (64%), débordés (66,3%), insuffisamment préparés à prendre la responsabilité d'une classe (85%) en particulier par rapport à la gestion de la difficulté scolaire et à la prise en compte de l'hétérogénéité.

D'un autre côté, depuis 2013, tous les concours de recrutement de professeurs des écoles ont été marqués par des recrutements non effectués à l'issue des épreuves d'admission. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 775 pour le concours 2018 contre 569 au concours 2017. **En sept concours, ce sont au total 3 567 personnels non recrutés.**

Cette crise a plusieurs causes : la reconnaissance salariale inférieure aux autres pays de l'OCDE, les conditions de travail dégradées ou encore la formation initiale insatisfaisante.

Conséquence dramatique de cette crise, un recours massif à des contractuels sans formation pour pallier le déficit de recrutement installe la précarité dans nos écoles. Comble de l'ironie, ces contractuels seraient recrutés parmi les étudiants ayant échoué au concours 2018 !

Séverine Rivier

Ce que porte le SNUipp-FSU

la nécessité d'une formation ambitieuse longue et progressive (concours en fin de L3 suivi de 2 années sous statut de fonctionnaire stagiaire) reconnue par un master et la mise en place de pré-recrutement dès la L1. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.



Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Changeons l'école, votons !    

Agenda de la rentrée :

CTSD : Il se réunira le jeudi 6 septembre le matin. Envoyez-nous vos constats de rentrée pour que nous puissions défendre vos écoles.

CAPD : le jeudi 6 septembre après midi se tiendra la CAPD nominations de rentrée. Nous veillerons au respect des droits des personnels.

Réunions syndicales du 10 au 15 septembre

Les militants du SNUipp organisent des réunions d'infos syndicales **dans tout le département la semaine du 10 septembre.**

Infos de rentrée, REP, lecture, consignes, réunions de parents, stages syndicaux... Nous aborderons ensemble ces sujets d'actualité. Les RIS du SNUipp sont déductibles des heures d'animation pédagogique. Les lieux et dates seront communiqués par mail. Soyez attentifs !

Vous pouvez recevoir les informations du SNUipp 39 en vous abonnant à la liste d'information sur le site internet : 39.snuipp.fr

Les premiers stages syndicaux du SNU 2018

Christine Passerieux le 9 novembre 2018

Innovations pédagogiques : une solution pour lutter contre les inégalités scolaires ?

Stage syndical AESH et enseignants courant octobre

Après le succès de la réunion d'info syndicale AESH, nous proposons un stage commun aux enseignants et AESH sur les missions et la co intervention auprès des élèves en situation de handicap.

Rappel pour les stages du snu : les inscriptions se feront rapidement ! Nous rappelons qu'en cas d'inscriptions très nombreuses (ce qui ne manquera pas d'arriver !) Nous privilégierons les syndiqués dont les adhésions nous permettent d'organiser les stages.

Élections professionnelles : du 27 novembre au 6 décembre

Avec le SNUipp et la FSU, continuons à créer et à renforcer le collectif.

Nous avons toutes et tous besoin de collectif. Ensemble pour se défendre, Ensemble pour penser le métier, Ensemble pour changer l'école, Ensemble pour agir pour une société plus juste, Ensemble enfin pour se mobiliser et pour gagner. Face aux politiques régressives, face aux tentatives de division, rassemblons tous les personnels dans un collectif fort en votant pour le SNUipp et la FSU !

SNUipp

La Voix du Syndicat

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.
39008 Lons le Saunier Cedex
Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21



Trimestriel - Directeur de publication :
D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.
Dispensé de timbrage.

Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : <http://39.snuipp.fr>

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.